RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 04686
Numéro SIREN : 517 657 300
Nom ou dénomination : ABM MEDICAL

Ce dépôt a été enregistré le 05/02/2020 sous le numéro de dépôt B2020/003376

Date : 05/02/2020

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/003376**
n° de gestion : **2009B04686**
n° SIREN : **517 657 300 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 05/02/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

ABM MEDICAL
Rue Gabriel Bourdarias Parc Bourdarias 69200 VENISSIEUX

date de clôture : 30/04/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



ABM MEDICAL
SAS au capital de 26.848.195 €
Siège social : Parc Boudarias
69200 VENISSIEUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos au 30/04/2019

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale du 05/06/2015, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS ABM MEDICAL relatifs à l'exercice clos le 30/04/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS ABM MEDICAL à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les autres participations et autres créances rattachées à des participations figurent au bilan de l'exercice clos le 30 avril 2019 respectivement pour une valeur nette de €.4.996.548 et €.12.014.865. et représentent les postes les plus importants du bilan. Les titres de participation et les créances rattachées sont évalués respectivement à leur coût d'acquisition et, le cas échéant, dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité, notamment à revoir les rapports d'évaluation reçus. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des hypothèses retenues dans ces rapports

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du le Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assuré(s) que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS ABM MEDICAL à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à SAINT GENIS LAVAL, le 06 décembre 2019
Le Commissaire aux comptes
JEAN CHRISTOPHE ARLAUD,

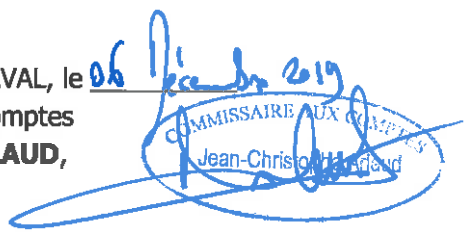

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Jean-Christophe Arlaud

	Brut	Amortisseme Dépréciations	Net 30/04/2019	Net 31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	193 424	134 847	58 577	61 431
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	10 432 958	6 827 094	3 605 864	2 931 298
Autres immobilisations corporelles	293 790	150 506	143 285	115 908
Immobilisations corporelles en cours	46 264		46 264	39 211
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	11 554 193	6 557 645	4 996 548	7 232 528
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	49 998		49 998	49 998
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	22 570 627	13 670 092	8 900 536	10 430 374
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	17 946		17 946	17 946
Créances				
Clients et comptes rattachés	2 389 064		2 389 064	1 882 109
Autres créances	26 872 419	14 320 665	12 551 754	24 469 754
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	818 746		818 746	270 963
Charges constatées d'avance	118 289		118 289	125 863
TOTAL ACTIF CIRCULANT	30 216 464	14 320 665	15 895 799	26 766 635
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	52 787 091	27 990 757	24 796 335	37 197 009

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Jean-Christophe Arlaud

	30/04/2019	31/12/2018
Capital	26 848 195	26 848 195
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	387	387
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	14 744	14 744
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	133 728	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-15 044 976	133 728
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	3 243	1 834
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**11 955 320**	**26 998 887**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 794 684	4 156 115
Emprunts et dettes financières diverses	6 811 583	4 533 944
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 448 961	795 580
Dettes fiscales et sociales	692 173	638 524
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	14 020	
Autres dettes	79 593	73 958
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	**12 841 014**	**10 198 122**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**24 796 335**	**37 197 009**

COMMISSAIRE AUX COMPTES

	France	Exportations	30/04/2019	31/12/2018
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				402 865
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	1 441 459		1 441 459	3 642 726
Chiffre d'affaires net	1 441 459		1 441 459	4 045 590

	30/04/2019	31/12/2018
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	5 014	10 772
Autres produits	16 436	132 669
Total produits d'exploitation (I)	1 462 909	4 189 032
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	14 100	563 583
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	19 708	57 853
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	405 911	1 305 678
Impôts, taxes et versements assimilés	14 945	39 610
Salaires et traitements	411 177	805 047
Charges sociales	154 108	324 138
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	453 658	1 038 658
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	43 470	110 007
Total charges d'exploitation (II)	1 517 078	4 244 576
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-54 168	-55 545
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	114 314	336 595
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total produits financiers (V)	114 314	336 595
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	14 924 308	
Intérêts et charges assimilées (4)	109 857	120 944
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total charges financières (VI)	15 034 165	120 944
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-14 919 851	215 651
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-14 974 019	160 106

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Jean-Christophe Arlaud

	30/04/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	1 852	2 057
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	1 852	2 057
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	71 400	26 601
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 409	1 834
Total charges exceptionnelles (VIII)	72 809	28 435
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-70 957	-26 378
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	1 579 075	4 527 684
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	16 624 051	4 393 955
BENEFICE OU PERTE	-15 044 976	133 728
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	125 716	333 678
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	1 852	2 057
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		3 946
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

SOCIETE : SAS ABM MEDICAL

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Jean-Christophe Arlaud

Document I

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles généralement applicables en la matière, dans le respect du règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable applicable à la clôture de l'exercice et du principe de prudence. Les conventions suivantes ont été respectées

- *continuité de l'exploitation*
- *permanence des méthodes*
- *indépendance des exercices*

I-1 Méthodes d'évaluation

Les comptes ont été établis dans une perspective de continuité de l'exploitation malgré des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des biens inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles ont été évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais accessoires (droit de mutation, honoraires, frais d'acte, ...) nécessaires à la mise en état de ces biens.

Titres de participations

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'utilité, apprécié notamment en fonction des capitaux propres sociaux et des perspectives de rentabilité de la filiale, devient inférieure à leur coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation a été constatée chaque fois que le recouvrement des créances était compromis.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

I-2 Calcul des amortissements et des provisions

L'amortissement des actifs immobilisés est calculé sur les durées normales d'utilisation, soit selon le mode linéaire, soit selon le mode dégressif, en conformité avec les règles et principes comptables applicables à ce jour.

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Jean-Christophe Arlaud

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé ont été appréciés à la valeur actuelle, et ont fait si nécessaire, l'objet de provisions pour dépréciation.
La durée et les modes utilisés pour l'amortissement des immobilisations corporelles sont les suivants :

	DUREE	MODE
Logiciels	1 à 5 ans	linéaire
Matériel outillage	1 à 8 ans	linéaire
Matériel & mobilier de bureau	3 à 10 ans	linéaire

Le tableau 2056 N décrit l'état de ces provisions lorsqu'elles existent.

I-3 Changement de méthode

Aucun changement de méthode n'est à signaler sur cet exercice.

I-4 Dérogations

Aucune dérogation n'a été faite aux règles générales applicables.

I-5 Informations complémentaires

L'assemblée du 28 juin 2019 a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital de 2 999 998.65 euros. de la société par l'émission de 1 935 483 actions nouvelles. La capital est fixé à la somme de 29 848 193.45 euros.

La société ABM MEDICAL a opté pour le régime d'intégration fiscale à effet du 1er Janvier 2010. La société est tête de groupe. La convention prévoit que la charge d'impôt sur les sociétés est calculée pour chaque filiale sur les résultats propres, comme en l'absence d'intégration, la société mère conservant les économies d'impôt réalisées par le groupe.

Le crédit d'Impôt Compétitivité EMPLOI 2018 a été utilisé pour améliorer le fonds de roulement de la société.

Aucune autre information complémentaire ne semble devoir être donnée pour respecter le principe de l'image fidèle.

Document II - 2

ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur Brute début exercice	Augmentation	Diminution	Valeur Brute fin exercice
Immobilisations Incorporelles	188 877	4 548		193 424
Immobilisations Corporelles	9 617 760	1 155 252		10 773 012
Immobilisations Financières	11 590 171	14 020		11 604 191
TOTAUX	21 396 807	1 173 820		22 570 627

Document II - 3

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Jean-Christophe Arlaud

ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Amortissement début exercice	Augmentation	Diminution	Amortissement fin exercice
Immobilisations Incorporelles	127 445	7 402		134 847
Immobilisations Corporelles	6 531 343	446 256		6 977 600
TOTAUX	6 658 788	453 658		7 112 447

Document II - 4

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
Provision réglementées	1 834	1 409		3 243
Provision pour dépréciation	5 954 002	14 924 308		20 878 310
TOTAUX	5 954 002	14 925 717		20 881 553

Les comptes courants des filiales sont dépréciés à hauteur de 54,4% au 30-04-2019.

Document II - 5

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

CREANCES	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Clients	2 389 064	2 389 064	
Personnel & organismes sociaux	3 995	3 995	
Etat - impôts & taxes	343 913	343 913	
Groupe & associés	26 335 530	36 335 530	
Débiteurs divers	188 980	188 980	
Charges constatées d'avance	118 289	118 289	
TOTAUX	29 379 772	29 379 772	

DETTES	Montant brut	A 1 an au +	A +1 an & 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts et dettes ets de crédit	3 794 683	1 220 573	2 455 431	118 680
Emprunts & dettes financières div.	6 811 583	6 811 583		
Fournisseurs	1 448 961	1 448 961		
Personnel & organismes sociaux	241 210	241 210		
Etat	450 963	450 963		
Dettes sur immobilisations	14 020	14 020		
Autres dettes	79 593	79 593		
TOTAUX	12 841 014	10 266 903	2 455 431	118 680

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Jean-Christophe Arlaud

Document II - 6- 1

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		
	liées	avec lesquelles la société a lien de participation	Montant des dettes ou créances représentées par des effets de commerce
Participations		11 534 681	
Provision dépréciation participations		6 557 645	
Emprunts & dettes financières divers		6 516 263	
Fournisseurs		468 607	
Clients		2 386 076	
Autres créances		26 375 238	
Provision dépréciation autres créances		14 320 665	
Autres dettes		78 878	

Document II - 6 - 10

PRODUITS A RECEVOIR

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients & comptes rattachés	898 900
Autres créances	117 533
TOTAUX	1 016 433

Document II - 6 - 11

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédits	11 705
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	273 478
Dettes fiscales et sociales	221 195
Autres dettes	79 347
TOTAUX	585 725

Document II - 6 - 12

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges & produits d'exploitation	118 289	
TOTAUX	118 289	

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Jean-Christophe Arlaud

Document II - 6 - 14

CAPITAL SOCIAL

Montant du capital	26 848 194.8
Nombre d'actions composant le capital social	17 321 416
Nominal des actions	1,55 €

Document III - 7

CREDIT BAIL

	Matériels De location	Autres Matériels	TOTAL
VALEUR D'ORIGINE	1 250 884	167 800	1 418 684
AMORTISSEMENTS			
Cumul ex. antérieurs	264 557	73 342	313 289
Dotation/l'exercice	83 392	10 920	94 312
TOTAL	**347 949**	**84 262**	**407 601**
REDEVANCES PAYEES			
Cumul ex. antérieurs	307 422	151 199	458 621
Exercice	95 124	25 486	120 610
TOTAL	**402 546**	**176 686**	**579 231**
REDEVANCES RESTANT A PAYER			
à un an au plus	285 265	12 778	298 043
à + 1 an & 5 ans au +	663 159	20 801	683 960
TOTAL	**948 424**	**33 579**	**982 003**
VALEUR RESIDUELLE			
à un an au plus			
à + 1 an & 5 ans au +	12 509		12 509
TOTAL	**12 509**		**12 509**
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE	**94 925**	**23 270**	**118 195**

Ce tableau tient compte des données hors taxes récupérables.

Les contrats de crédit-bail échus au cours de l'exercice ne sont pas compris dans ce tableau.

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Jean-Christophe Arlaud

Document III - 8

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés	Montant
Crédit bail mobilier - échéances restant dues	982 003
Locations mobilières - échéances restant dues	77 516
Intérêts des emprunts restant à payer	145 487
Engagement retraite	114 118
TOTAUX	1 319 124

Engagements reçus	Montant
Caution solidaire de la société l'Améliane	200 000
Caution 30% BPI	546 051
TOTAUX	746 051

Document III - 9

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

Postes du bilan	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit . Nantissement du fonds de commerce	3 924 951
TOTAUX	3 924 951

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Informations financières Filiales et participations	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus											
1 - Filiale (+ 50 % du capital détenu par la société)											
SARL ABM RHONE ALPES N°SIRET : 42503042600018	2 179 089	-8 710 642	100%	3 999 645	0	8 648 842		1 208 427	-492 047		EXERCICE DE 4 MOIS
SARL ABM SUD N°SIRET : 49995959100029	8 000	-5 490 718	100%	8 000	0	4 964 101		650 433	-276 618		EXERCICE DE 4 MOIS
SAS ABM ILE DE France N°SIRET : 49995959100029	250 000	-4 868 605	100%	250 000	0	6 929 688		1 206 778	-334 295		EXERCICE DE 4 MOIS
SAS ABM NORD N°SIRET : 52933835200014	30 000	-1 118 878	100%	30 000	0	974 701		674 615	-438 526		EXERCICE DE 4 MOIS
SAS ABM EST N°SIRET :81749919700017	20 000	-934 341	100%	20 000	0	1 105 249		363 986	-143 201		EXERCICE DE 4 MOIS
SAS ABM OUEST N°SIRET : 39463173300034	40 000	-513 208	100%	2 650 000	662 500	1 840 583		519 359	-265 101		EXERCICE DE 4 MOIS
SASA GENEDIS N°SIRET : 44252037500027	30 000	269 006	100%	950 000	950 000	148 940		317 443	202 456		EXERCICE DE 4 MOIS
SARL BONNEVILLE MEDICALE SERVICE N°SIRET : 48016189200033	80 000	-6 552	100%	644 000	644 000	147 517		485 836	-83 468		EXERCICE DE 9 MOIS
SAS ABMPHARMA NORD N°SIRET : 41995943200057	275 787	768 580	100%	1 623 000	1 623 000	427 999		3 437 935	-862 681		EXERCICE DE 16 MOIS
SAS ABMPHARMA OUEST N°SIRET : 49811983300016	88 872	167 980	99%	406 136	406 136			396 650	-32 428		EXERCICE DE 16 MOIS
SAS ABMPHARMA SUD N°SIRET : 50433146300035	319 100	91 741	97%	589 880	589 880			1 379 786	-152 418		EXERCICE DE 16 MOIS
2 - Participations (10 à 50 % du captial détenu par la société)											
SAS ADAPTATION PARA MEDICALE N°SIRET : 43173605700024	8 000	-366 612	30%	220 000	55 000	781 821		568 599	-135 201		EXERCICE DE 4 MOIS
SAS VAL DE LOIRE MEDICAL N°SIRET : 50323305800034	20 000	-137 264	100%	130 000	32 500	366 061		344 833	-77 786		EXERCICE DE 4 MOIS
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations.											
1 - Filiales non reprises au § A a. Filiales françaises (ensemble) b. Filiales étrangères (ensemble)											
2 - Participations non reprises au § A a. Dans des sociétés françaises (ensemble) b. Dans des sociétés étrangères (ensemble)											

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Jean-Christophe Arlaud

ABM MEDICAL
Société par Actions Simplifiée
au capital de 29 848 193,45 €
Parc Bourdarias - Rue Gabriel Bourdarias
69200 VENISSIEUX
517 657 300 RCS LYON

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

DU 18 DECEMBRE 2019

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 avril 2019

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, conformément aux propositions du Président, décide d'affecter la perte de l'exercice qui s'élève à 15.044.976 € de la manière suivante :

Résultat net de l'exercice au 30/04/2019	- 15.044.976 €
Report à nouveau précédent	133.728 €
En affectation au report à nouveau	-14.911.248 €

Il est rappelé, pour satisfaire aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'il n'a pas été attribué de dividendes aux actions au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée.

Le Président

F.R. ORY L'Amélaye

ABM MEDICAL
SAS au capital de 26.848.195 €
Siège social : Parc Boudarias
69200 VENISSIEUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos au 30/04/2019

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale du 05/06/2015, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS ABM MEDICAL relatifs à l'exercice clos le 30/04/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS ABM MEDICAL à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les autres participations et autres créances rattachées à des participations figurent au bilan de l'exercice clos le 30 avril 2019 respectivement pour une valeur nette de €.4.996.548 et €.12.014.865. et représentent les postes les plus importants du bilan. Les titres de participation et les créances rattachées sont évalués respectivement à leur coût d'acquisition et, le cas échéant, dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité, notamment à revoir les rapports d'évaluation reçus. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des hypothèses retenues dans ces rapports

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du le Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assuré(s) que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS ABM MEDICAL à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à SAINT GENIS LAVAL, le 06 décembre 2019
Le Commissaire aux comptes
JEAN CHRISTOPHE ARLAUD,

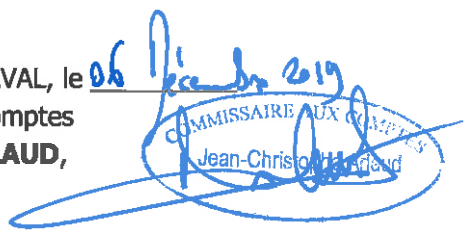

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Jean-Christophe Arlaud

	Brut	Amortisseme Dépréciations	Net 30/04/2019	Net 31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	193 424	134 847	58 577	61 431
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	10 432 958	6 827 094	3 605 864	2 931 298
Autres immobilisations corporelles	293 790	150 506	143 285	115 908
Immobilisations corporelles en cours	46 264		46 264	39 211
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	11 554 193	6 557 645	4 996 548	7 232 528
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	49 998		49 998	49 998
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	22 570 627	13 670 092	8 900 536	10 430 374
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	17 946		17 946	17 946
Créances				
Clients et comptes rattachés	2 389 064		2 389 064	1 882 109
Autres créances	26 872 419	14 320 665	12 551 754	24 469 754
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	818 746		818 746	270 963
Charges constatées d'avance	118 289		118 289	125 863
TOTAL ACTIF CIRCULANT	30 216 464	14 320 665	15 895 799	26 766 635
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	52 787 091	27 990 757	24 796 335	37 197 009

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Jean-Christophe Arlaud

	30/04/2019	31/12/2018
Capital	26 848 195	26 848 195
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	387	387
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	14 744	14 744
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	133 728	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-15 044 976	133 728
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	3 243	1 834
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**11 955 320**	**26 998 887**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 794 684	4 156 115
Emprunts et dettes financières diverses	6 811 583	4 533 944
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 448 961	795 580
Dettes fiscales et sociales	692 173	638 524
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	14 020	
Autres dettes	79 593	73 958
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	**12 841 014**	**10 198 122**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**24 796 335**	**37 197 009**

COMMISSAIRE AUX COMPTES

	France	Exportations	30/04/2019	31/12/2018
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				402 865
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	1 441 459		1 441 459	3 642 726
Chiffre d'affaires net	1 441 459		1 441 459	4 045 590

	30/04/2019	31/12/2018
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	5 014	10 772
Autres produits	16 436	132 669
Total produits d'exploitation (I)	1 462 909	4 189 032
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	14 100	563 583
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	19 708	57 853
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	405 911	1 305 678
Impôts, taxes et versements assimilés	14 945	39 610
Salaires et traitements	411 177	805 047
Charges sociales	154 108	324 138
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	453 658	1 038 658
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	43 470	110 007
Total charges d'exploitation (II)	1 517 078	4 244 576
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-54 168	-55 545
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	114 314	336 595
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total produits financiers (V)	114 314	336 595
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	14 924 308	
Intérêts et charges assimilées (4)	109 857	120 944
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total charges financières (VI)	15 034 165	120 944
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-14 919 851	215 651
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-14 974 019	160 106

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Jean-Christophe Arlaud

	30/04/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	1 852	2 057
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	1 852	2 057
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	71 400	26 601
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 409	1 834
Total charges exceptionnelles (VIII)	72 809	28 435
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-70 957	-26 378
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	1 579 075	4 527 684
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	16 624 051	4 393 955
BENEFICE OU PERTE	-15 044 976	133 728
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	125 716	333 678
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	1 852	2 057
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		3 946
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

SOCIETE : SAS ABM MEDICAL

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Jean-Christophe Arlaud

Document I

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles généralement applicables en la matière, dans le respect du règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable applicable à la clôture de l'exercice et du principe de prudence. Les conventions suivantes ont été respectées

- *continuité de l'exploitation*
- *permanence des méthodes*
- *indépendance des exercices*

I-1 Méthodes d'évaluation

Les comptes ont été établis dans une perspective de continuité de l'exploitation malgré des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des biens inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles ont été évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais accessoires (droit de mutation, honoraires, frais d'acte, ...) nécessaires à la mise en état de ces biens.

Titres de participations

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'utilité, apprécié notamment en fonction des capitaux propres sociaux et des perspectives de rentabilité de la filiale, devient inférieure à leur coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation a été constatée chaque fois que le recouvrement des créances était compromis.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

I-2 Calcul des amortissements et des provisions

L'amortissement des actifs immobilisés est calculé sur les durées normales d'utilisation, soit selon le mode linéaire, soit selon le mode dégressif, en conformité avec les règles et principes comptables applicables à ce jour.

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Jean-Christophe Arlaud

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé ont été appréciés à la valeur actuelle, et ont fait si nécessaire, l'objet de provisions pour dépréciation.
La durée et les modes utilisés pour l'amortissement des immobilisations corporelles sont les suivants :

	DUREE	MODE
Logiciels	1 à 5 ans	linéaire
Matériel outillage	1 à 8 ans	linéaire
Matériel & mobilier de bureau	3 à 10 ans	linéaire

Le tableau 2056 N décrit l'état de ces provisions lorsqu'elles existent.

I-3 Changement de méthode

Aucun changement de méthode n'est à signaler sur cet exercice.

I-4 Dérogations

Aucune dérogation n'a été faite aux règles générales applicables.

I-5 Informations complémentaires

L'assemblée du 28 juin 2019 a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital de 2 999 998.65 euros. de la société par l'émission de 1 935 483 actions nouvelles. La capital est fixé à la somme de 29 848 193.45 euros.

La société ABM MEDICAL a opté pour le régime d'intégration fiscale à effet du 1er Janvier 2010. La société est tête de groupe. La convention prévoit que la charge d'impôt sur les sociétés est calculée pour chaque filiale sur les résultats propres, comme en l'absence d'intégration, la société mère conservant les économies d'impôt réalisées par le groupe.

Le crédit d'Impôt Compétitivité EMPLOI 2018 a été utilisé pour améliorer le fonds de roulement de la société.

Aucune autre information complémentaire ne semble devoir être donnée pour respecter le principe de l'image fidèle.

Document II - 2

ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur Brute début exercice	Augmentation	Diminution	Valeur Brute fin exercice
Immobilisations Incorporelles	188 877	4 548		193 424
Immobilisations Corporelles	9 617 760	1 155 252		10 773 012
Immobilisations Financières	11 590 171	14 020		11 604 191
TOTAUX	21 396 807	1 173 820		22 570 627

Document II - 3

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Jean-Christophe Arlaud

ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Amortissement début exercice	Augmentation	Diminution	Amortissement fin exercice
Immobilisations Incorporelles	127 445	7 402		134 847
Immobilisations Corporelles	6 531 343	446 256		6 977 600
TOTAUX	6 658 788	453 658		7 112 447

Document II - 4

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
Provision réglementées	1 834	1 409		3 243
Provision pour dépréciation	5 954 002	14 924 308		20 878 310
TOTAUX	5 954 002	14 925 717		20 881 553

Les comptes courants des filiales sont dépréciés à hauteur de 54,4% au 30-04-2019.

Document II - 5

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

CREANCES	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Clients	2 389 064	2 389 064	
Personnel & organismes sociaux	3 995	3 995	
Etat - impôts & taxes	343 913	343 913	
Groupe & associés	26 335 530	36 335 530	
Débiteurs divers	188 980	188 980	
Charges constatées d'avance	118 289	118 289	
TOTAUX	29 379 772	29 379 772	

DETTES	Montant brut	A 1 an au +	A +1 an & 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts et dettes ets de crédit	3 794 683	1 220 573	2 455 431	118 680
Emprunts & dettes financières div.	6 811 583	6 811 583		
Fournisseurs	1 448 961	1 448 961		
Personnel & organismes sociaux	241 210	241 210		
Etat	450 963	450 963		
Dettes sur immobilisations	14 020	14 020		
Autres dettes	79 593	79 593		
TOTAUX	12 841 014	10 266 903	2 455 431	118 680

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Jean-Christophe Arlaud

Document II - 6- 1

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		
	liées	avec lesquelles la société a lien de participation	Montant des dettes ou créances représentées par des effets de commerce
Participations		11 534 681	
Provision dépréciation participations		6 557 645	
Emprunts & dettes financières divers		6 516 263	
Fournisseurs		468 607	
Clients		2 386 076	
Autres créances		26 375 238	
Provision dépréciation autres créances		14 320 665	
Autres dettes		78 878	

Document II - 6 - 10

PRODUITS A RECEVOIR

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients & comptes rattachés	898 900
Autres créances	117 533
TOTAUX	1 016 433

Document II - 6 - 11

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédits	11 705
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	273 478
Dettes fiscales et sociales	221 195
Autres dettes	79 347
TOTAUX	585 725

Document II - 6 - 12

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges & produits d'exploitation	118 289	
TOTAUX	118 289	

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Jean-Christophe Arlaud

Document II - 6 - 14

CAPITAL SOCIAL

Montant du capital	26 848 194.8
Nombre d'actions composant le capital social	17 321 416
Nominal des actions	1,55 €

Document III - 7

CREDIT BAIL

	Matériels De location	Autres Matériels	TOTAL
VALEUR D'ORIGINE	1 250 884	167 800	1 418 684
AMORTISSEMENTS			
Cumul ex. antérieurs	264 557	73 342	313 289
Dotation/l'exercice	83 392	10 920	94 312
TOTAL	**347 949**	**84 262**	**407 601**
REDEVANCES PAYEES			
Cumul ex. antérieurs	307 422	151 199	458 621
Exercice	95 124	25 486	120 610
TOTAL	**402 546**	**176 686**	**579 231**
REDEVANCES RESTANT A PAYER			
à un an au plus	285 265	12 778	298 043
à + 1 an & 5 ans au +	663 159	20 801	683 960
TOTAL	**948 424**	**33 579**	**982 003**
VALEUR RESIDUELLE			
à un an au plus			
à + 1 an & 5 ans au +	12 509		12 509
TOTAL	**12 509**		**12 509**
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE	**94 925**	**23 270**	**118 195**

Ce tableau tient compte des données hors taxes récupérables.

Les contrats de crédit-bail échus au cours de l'exercice ne sont pas compris dans ce tableau.

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Jean-Christophe Arlaud

Document III - 8

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés	Montant
Crédit bail mobilier - échéances restant dues	982 003
Locations mobilières - échéances restant dues	77 516
Intérêts des emprunts restant à payer	145 487
Engagement retraite	114 118
TOTAUX	1 319 124

Engagements reçus	Montant
Caution solidaire de la société l'Améliane	200 000
Caution 30% BPI	546 051
TOTAUX	746 051

Document III - 9

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

Postes du bilan	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit . Nantissement du fonds de commerce	3 924 951
TOTAUX	3 924 951

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Informations financières Filiales et participations	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus											
1 - Filiale (+ 50 % du capital détenu par la société)											
SARL ABM RHONE ALPES N°SIRET : 42503042600018	2 179 089	-8 710 642	100%	3 999 645	0	8 648 842		1 208 427	-492 047		EXERCICE DE 4 MOIS
SARL ABM SUD N°SIRET : 49995959100029	8 000	-5 490 718	100%	8 000	0	4 964 101		650 433	-276 618		EXERCICE DE 4 MOIS
SAS ABM ILE DE France N°SIRET : 49995959100029	250 000	-4 868 605	100%	250 000	0	6 929 688		1 206 778	-334 295		EXERCICE DE 4 MOIS
SAS ABM NORD N°SIRET : 52933835200014	30 000	-1 118 878	100%	30 000	0	974 701		674 615	-438 526		EXERCICE DE 4 MOIS
SAS ABM EST N°SIRET :81749919700017	20 000	-934 341	100%	20 000	0	1 105 249		363 986	-143 201		EXERCICE DE 4 MOIS
SAS ABM OUEST N°SIRET : 39463173300034	40 000	-513 208	100%	2 650 000	662 500	1 840 583		519 359	-265 101		EXERCICE DE 4 MOIS
SASA GENEDIS N°SIRET : 44252037500027	30 000	269 006	100%	950 000	950 000	148 940		317 443	202 456		EXERCICE DE 4 MOIS
SARL BONNEVILLE MEDICALE SERVICE N°SIRET : 48016189200033	80 000	-6 552	100%	644 000	644 000	147 517		485 836	-83 468		EXERCICE DE 9 MOIS
SAS ABMPHARMA NORD N°SIRET : 41995943200057	275 787	768 580	100%	1 623 000	1 623 000	427 999		3 437 935	-862 681		EXERCICE DE 16 MOIS
SAS ABMPHARMA OUEST N°SIRET : 49811983300016	88 872	167 980	99%	406 136	406 136			396 650	-32 428		EXERCICE DE 16 MOIS
SAS ABMPHARMA SUD N°SIRET : 50433146300035	319 100	91 741	97%	589 880	589 880			1 379 786	-152 418		EXERCICE DE 16 MOIS
2 - Participations (10 à 50 % du captial détenu par la société)											
SAS ADAPTATION PARA MEDICALE N°SIRET : 43173605700024	8 000	-366 612	30%	220 000	55 000	781 821		568 599	-135 201		EXERCICE DE 4 MOIS
SAS VAL DE LOIRE MEDICAL N°SIRET : 50323305800034	20 000	-137 264	100%	130 000	32 500	366 061		344 833	-77 786		EXERCICE DE 4 MOIS
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations.											
1 - Filiales non reprises au § A a. Filiales françaises (ensemble) b. Filiales étrangères (ensemble)											
2 - Participations non reprises au § A a. Dans des sociétés françaises (ensemble) b. Dans des sociétés étrangères (ensemble)											

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Jean-Christophe Arlaud